

- Les épuisements professionnels sont la première cause d'arrêt en durée pour accident de travail dans notre établissement;
- Certains salariés ou certaines équipes sont particulièrement en souffrance. (11 secteurs sur 18 de l'établissement sont considérés par la commission de suivi du stress comme étant en vigilance);
- Le sexisme reste une réalité ressentie par les 2/3 des salariées de notre établissement (enquête 2019 du Cabinet Syndex);
- Plus de 200 salariés du site sont suivis par le médecin du travail au titre des Risques Psycho-sociaux.

Les données santé recueillies par le service santé au travail montrent que :

- 2 salariés sur 3 dépassent leur horaires de travail;
- Que 46% des salariés souffrent au niveau psy, avec des pointes à 68% dans certains secteurs.

Le CHSCT est un outil essentiel de recueil des témoignages de ce type de situation.

Les élus CHSCT écoutent, orientent les victimes vers la médecine du travail et conseillent sur la marche à suivre.

### **En toute confidentialité**

Le CHSCT travaille au-delà de tout clivage syndical pour analyser les situations et trouver avec la Direction des solutions.

Nous constatons que, pour chaque situation de souffrance, il y a plusieurs causes racines liées à l'organisation du travail, (charge de travail, système de reconnaissance, perte du sens du travail,...)

Si la souffrance au travail est ressentie de façon individuelle, les causes sont toujours collectives.

### **Non, ce n'est pas une fatalité !**

Afin de vous exposer ce sujet plus en détail, nous vous invitons à vous rapprocher de vos élus CGT au CHSCT (et au CSE après les élections)

<http://cgtastrium.reference-syndicale.fr/>

## LES MISSIONS DU CHSCT

Le CHSCT est un acteur de la prévention des risques professionnels.

Il a pour mission légale de contribuer à :

- la prévention et à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs. Les salariés Airbus comme les sous-traitants.
- l'amélioration des conditions de travail,.

Il veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières, en particulier sur les conditions de travail des femmes (maternité) et des personnes handicapées.

Il veille au respect par la Direction des mesures de sécurité pour les travailleurs.

Concrètement, il fait remonter ses observations et ses recommandations à l'employeur, en lien avec le service HSE (hygiène sécurité) et le service médical.



## Accident du travail

En cas d'accident du travail (ou de presque-accident), le CHSCT conseille les victimes et mène avec le service HSE une analyse des causes et propose des recommandations de prévention.

## Démarche intersyndicale

La CGT a toujours considéré qu'il n'y a pas lieu d'avoir de différence entre les syndicats sur les questions relatives à la santé et la sécurité, et a toujours travaillé à porter à la Direction des positions intersyndicales.

Sur ces sujets, la CGT veille toujours à trouver des solutions concrètes avec la Direction.

## Les élus CGT au CHSCT

Sur les 15 élus du CHSCT, la CGT a 5 membres dont le poste de secrétaire:

- Alexandre Marson, câbleur AIT
- Christian Garvi, technicien VT
- Cédric Leguen, ingénieur en segment sol
- Jean-Bernard Ricci, ingénieur AIT
- Sébastien Rostan, ingénieur en physique spatiale et secrétaire du CHSCT

Vos élus CGT ont animé et pesé, avec pugnacité, et avec les représentants de tous les syndicats pour davantage de prévention et contribué à faire évoluer les mentalités de l'entreprise en matière de sécurité. Il reste encore du chemin à faire.

La CGT continue de faire de ces sujets une priorité.

**La santé et la sécurité des salariés, ça ne se négocie pas !**

## DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES

Les élus du CHSCT se réunissent toutes les semaines afin de planifier leurs actions.

Si la loi ne prévoit que 4 réunions annuelles avec la Direction, vos élus n'hésitent pas à demander des réunions avec la Direction tous les 15 jours en moyenne.

Ces réunions extraordinaires permettent de traiter les sujets urgents et de faire des points d'avancements réguliers. Certains dossiers sont ouverts sur plusieurs années.

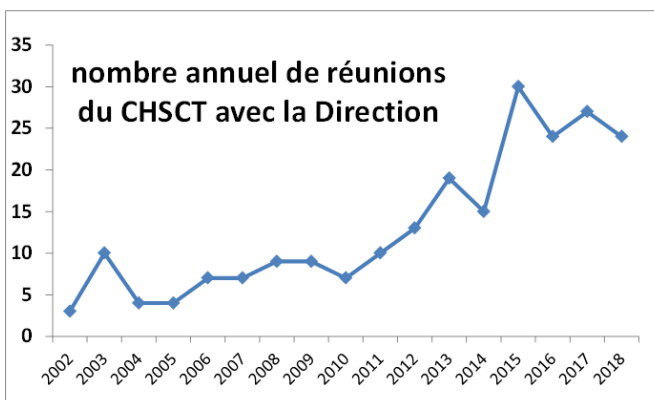
Le CHSCT est consulté sur de tous les projets de modifications d'organisation du travail et émet systématiquement des **recommandations sur ces projets en intersyndicale**.

L'action de vos élus CHSCT a permis **des progrès sur de nombreux dossiers** :

en termes d'embauches, de protection de victimes de harcèlement, d'améliorations organisationnelles, de sécurisation des installations, de prise en compte de la prévention en amont des transformations de l'entreprise

Les élus CGT ont eu recours depuis 4 ans à des **expertises externes** (harcèlement, risques psychosociaux, rythmes de travail, audit de sécurité...) et ont su faire usage de leur **droit d'alerte** afin de protéger les salariés.

Le CHSCT peut s'appuyer sur **l'inspection du travail** pour faire avancer des dossiers.



## LE RÔLE DU CHSCT

C'est l'employeur qui est responsable de préserver la santé et la sécurité des salariés.

Les élus du CHSCT contribuent à la prévention des risques professionnels. Ils remontent les questions et préoccupations des salariés.

Ils analysent les conditions de travail et risques auxquels sont exposés les salariés .

**Ils s'assurent, par des entretiens et visites, du respect des mesures de prévention.**

**Ils gardent une trace et font le suivi des sujets liés à la sécurité**

## QUE DEVIENT LE CHSCT APRÈS LES ÉLECTIONS ?

Le CE et le CHSCT fusionneront dans la nouvelle instance CSE.

Les prérogatives du CHSCT sont gardées et transférées aux élus du CSE. En outre, 10 élus du CSE (choisis en fonction de la représentativité des syndicats lors du vote de Novembre) participeront aux travaux dans la commission Santé et Sécurité du CSE.

**Du 12 au 14 Novembre, vous élierez directement ceux qui défendront au quotidien vos conditions de travail**

## SUJETS EN COURS

De très nombreux dossiers ont été remontés à la Direction par le CHSCT.

Beaucoup sont en cours et seront à suivre par les élus du CSE :

- La rénovation et sécurisation des moyens d'essai et de production
- Le processus de gestion des produits chimiques et explosifs
- La gestion du risque d'anoxie lié à l'azote à l'AIT
- Le droit à la déconnexion effectif et le respect vie pro/ vie perso
- Le risque amiante lié aux travaux des bâtiments d'Astrolabe
- Le suivi d'équipes détectées en souffrance (risque psychosocial)
- Les formations et habilitations de salariés exposés à des risques
- L'ergonomie des câbleurs en AIT
- La gestion des rythmes de travail des équipes en shift
- La mise à disposition en quantité et qualité suffisante d'équipements de protection en laboratoire et salle blanche (risque de chute, bruit, ..)
- La gestion en amont des risques psychosociaux dans les projets
- La gestion générale de la prévention sur l'établissement (moyens, ressources, marges de manœuvre des équipes en charge de la sécurité)

Sur plusieurs de ces sujets, le CHSCT a demandé un audit qui démarrera dans les semaines à venir et sera suivi par le CSE.

La CGT s'engage à faire son maximum pour suivre tous ces dossiers.

## L'IMPLICATION DES SALARIES

Pour la CGT, les revendications doivent venir de l'analyse de la situation réelle du terrain. Cela est encore plus vrai en matière de santé et sécurité.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons régulièrement les salariés à travers des analyses ou rencontre de terrain, en travaillant avec les élus de tous les syndicats.